



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 13/02/2026

Envoi le : 24/02/2026

Publication le : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 18

Absents : 10

Pouvoirs : 07

Votants : 25

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET,
Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX,
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.
Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_14-DE

S²LO

XXXXXXXXXXXX

DEL N° 03/03/2023-14 SUBVENTION 2026 AU BUDGET DU CCAS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la principale recette du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la subvention municipale.

Il propose lors de cette séance, de voter la subvention 2026 d'un montant de 20 000 €, montant identique aux années passées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 25 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de VINGT MILLE EUROS (20 000 €) pour l'année 2026.

PRÉCISE que ce montant pourra être revu en cours d'année en fonction des besoins.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 657363 du budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,



Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 MARS 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 MARS 2026**

Le Maire,




Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_14-DE

